

TIC et PME 2010



Actes de la Journée « Bilan & perspectives »

14 octobre 2008

Seul le prononcé fait foi

Accueil	2
Pierre FAURE Président de l'AFNET	
Globalisation des échanges électroniques & compétitivité	3
Luc ROUSSEAU Directeur général des entreprises	
TIC&PME 2010 : du plan d'action aux résultats	7
Jean-Pierre CORNIOU Président de l'instance de coordination TIC&PME 2010 (MEDEF)	
Première table ronde « Avant et après TIC&PME 2010 : la valeur ajoutée pour l'économie numérique »	9
Deuxième table ronde « Avant et après TIC&PME 2010 : la valeur ajoutée pour l'économie numérique »	13
Table ronde « Stratégie et organisation régionale en région Bourgogne »	17
Table ronde « Stratégie et organisation régionale en région Provence Alpes Côte d'Azur »	23
Table ronde « TIC&PME pour les éditeurs de logiciel : le défi du déploiement »	28
Perspectives	33
Emmanuel GABLA DGE	



Accueil

Pierre FAURE
Président de l'AFNET

Bonjour à tous. Je suis président de l'AFNET, association qui gère la coordination du projet TIC & PME avec EDI France et GS1 France.

Avant de laisser la parole à Luc Rousseau, je souhaite vous dire quelques mots sur la journée qui nous réunit. Hier devait être annoncé un plan pour l'économie numérique. Du fait de la crise financière actuelle, la présentation de ce plan a été ajournée.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas attendu ce plan pour l'économie numérique pour avancer. Dans la compétition internationale, la compétitivité est le facteur clé. Elle permet de gagner des parts de marché ou de résister à l'érosion d'un marché. A mes yeux, « l'économie numérique » constitue un terme ambigu, car il est trop réducteur. En effet, le numérique est au service de nombreux secteurs d'activité qui portent l'emploi en France.

Grâce à la DGE et à Luc Rousseau - à qui je vais céder la parole -, le grand élan vers la compétitivité par le numérique - qui a besoin de standards pour être largement déployé - a été initialisé il y a plus de deux ans. Nous sommes aujourd'hui à l'heure du bilan, mais aussi des perspectives. Il reste un grand travail à assurer pour convertir les nombreuses actions menées depuis deux ans. Nous n'en sommes qu'au tout début en termes d'apport du numérique à l'économie réelle. Le numérique ne se limite pas aux acteurs des télécoms, mais joue un rôle majeur pour l'ensemble de l'économie.

Au cours de cette journée, une table ronde sera consacrée aux éditeurs. Les professionnels du numérique doivent mettre en œuvre le numérique dans leurs outils et respecter les standards, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir d'eux. Des méthodes et des outils d'accompagnement des entreprises - notamment des PME - sont nécessaires. Un travail est mené au plan régional sur ce point.

Au travers des interventions de Luc Rousseau et de Jean-Pierre Corniou (président de l'instance de coordination TIC & PME 2010), la matinée sera dédiée au bilan et aux perspectives du plan TIC & PME 2010. Ce dernier constitue une sorte de partenariat public-privé auquel de nombreuses filières ont participé. Des tables rondes feront un point sur les réalisations par secteurs d'activité, sur l'apport de TIC & PME dans leurs projets ainsi que sur les points restants à améliorer.

Au cours du déjeuner seront organisées des démonstrations, afin de présenter quelques unes des concrétisations de TIC & PME 2010. L'après-midi traitera de l'accompagnement, tant par les régions que par les professionnels du numérique. Une table ronde montrera comment les éditeurs prennent en compte les besoins que nous exprimons. Si nous augmentons la pénétration du numérique, tous les acteurs seront gagnants, qu'il s'agisse des acteurs du numérique ou des autres entreprises. Nous évoquerons également le lien entre numérique et la crise actuelle.

Je laisse la parole dès à présent à Monsieur Luc Rousseau, directeur général des entreprises. C'est grâce à lui que nous sommes ici aujourd'hui.



Globalisation des échanges électroniques & compétitivité

Luc ROUSSEAU
Directeur général des entreprises

Luc Chatel avait prévu de venir ce matin mais a dû se résigner à annuler sa participation, dans le but d'une réunion avec les responsables politiques de la majorité autour du Président de la République. Cette dernière vise à dialoguer autour des mesures prises hier pour répondre à la crise financière et les projets de loi devant être adoptés dans un délai très court. Les mesures annoncées sont d'une ampleur particulièrement importante. Elles visent la sauvegarde du secteur bancaire, mais aussi de la capacité de financement de l'économie, qu'il s'agisse des entreprises – en particulier des PME – ou des particuliers. Luc Chatel espère que les mesures adoptées permettront aux PME de continuer à trouver des financements pour leur développement, notamment en matière de technologies de l'information et de la communication.

Je vais lire désormais le message de Luc Chatel, qu'il a préparé avec ses collaborateurs :

« Les millions d'euros que l'Etat consacre chaque année en matière de TIC sont autant d'investissements de long terme, indispensables pour notre compétitivité industrielle. Ils restent indispensables, quels que soient les soubresauts de la sphère financière.

TIC & PME : six lettres bien mystérieuses pour un néophyte mais qui se trouvent au cœur de grands enjeux de l'économie française. En effet, les nouvelles technologies de communication sont essentielles pour notre économie. Elles contribuent à notre croissance à hauteur de 0,5 point par an. La France ne figure pas encore parmi les meilleurs élèves de l'OCDE. Ces technologies fournissent des emplois à près de 6 % de la population active.

En effet, des marges de progrès existent. Les entreprises françaises investissent deux fois moins que leurs homologues américaines ou scandinaves dans ces nouvelles technologies. Si nous rattrapons ce retard – ce qui se confirme au cours de la dernière décennie -, nous pouvons gagner jusqu'à un demi point de croissance supplémentaire. Les axes permettant de gagner de la croissance ne sont pas légion.

Le programme TIC PME a été lancé en 2005 par mon prédécesseur en charge de l'industrie. Trois années représentent un temps long à l'échelle de l'actualité médiatique, de l'action politique, de l'évolution des technologies. A l'inverse, ce temps est court pour changer les organisations, les processus, les modes de travail et pour faire adopter les meilleures pratiques offertes par le numérique dans les grandes entreprises et surtout dans les PME qui travaillent quotidiennement avec elles.

C'est pour cette raison qu'une politique de long terme est nécessaire, menée avec résolution et persévérance, associant étroitement le ministère chargé de l'industrie et les acteurs économiques – notamment le MEDEF, qui s'est fortement impliqué dans cette opération – pour accompagner le travail de fond engagé dans TIC & PME 2010 par une vingtaine de filières.

Je souhaite renforcer l'engagement du Gouvernement sur le sujet TIC & PME 2010. L'idée de réseaux interentreprises me séduit particulièrement. Aujourd'hui, les entreprises évoluent dans un écosystème de plus en plus étendu. Elles communiquent avec un nombre croissant d'acteurs.

Je partage votre conviction que l'entreprise étendue qui communique avec un nombre croissant d'acteurs représente la structure de l'avenir.



Le succès des pôles de compétitivité est – dans un registre différent – un exemple de ce qu'apportent les projets collaboratifs. C'est pourquoi nous avons privilégié dès le départ une approche par filières. En combinant leurs forces sur un même sujet, sur un même projet, les entreprises prennent conscience que la concurrence n'exclut pas la collaboration. Le fruit de leur travail bénéficie à toute une communauté à travers la dématérialisation d'un certain nombre de processus.

La chaîne d'approvisionnement est traitée de manière plus rationnelle et plus efficace. Les PME sous-traitantes gagnent en réactivité et donc en attractivité, en compétitivité auprès des grands donneurs d'ordres internationaux.

En observant les projets inscrits dans le cadre de TIC PME 2010, j'ai été frappé par leur diversité et la pertinence des enjeux qu'ils portent. La définition d'un format de facture simple basé sur la norme XML de l'UNCFACT constitue une réalisation très concrète, issue des efforts collectifs des projets. Ce format de facture répond aux besoins de la majorité des secteurs de l'industrie et des services, ainsi qu'aux obligations réglementaires.

Grâce à ce travail très technique, une fluidification du processus de facturation et un raccourcissement des processus de paiement deviennent possibles. Les délais de paiement sont fortement d'actualité dans la conjoncture financière, mais aussi du fait des mesures votées dans la loi sur la modernisation de l'économie. L'informatisation, l'automatisation de ce processus de facturation sont une piste pour faciliter le raccourcissement des délais de paiement – anormalement longs en France par rapport à l'Allemagne et à l'Europe du Nord – et faciliter la mise en place des contre-garanties et des paiements, l'affacturage et le reverse factoring par exemple. Ces derniers peuvent permettre de raccourcir ces délais, sans dégrader les bilans des uns et des autres. Ainsi, à travers le projet Interfinance, le secteur bancaire va pouvoir mettre en place des solutions d'affacturage et de financement des PME plus accessibles et moins coûteuses qu'avec des factures papier.

Voilà des avancées concrètes à portée de toutes les PME qui choisiront le recours à la facture simple avec leurs clients.

Vous connaissez tous par ailleurs les difficultés actuellement rencontrées par les entreprises françaises à l'export. Si ces dernières doivent améliorer leurs offres de produits et de services pour mieux répondre aux attentes des marchés internationaux et des clients étrangers, il est également possible de simplifier le travail administratif. Les procédures export sont en effet nombreuses. Les projets Gesfim et E-Xport PME se sont ainsi attachés à offrir aux entreprises des services de dématérialisation et de simplification s'appuyant sur le nouveau système Delta mis en place par les douanes. Il ne s'agit pas d'une dématérialisation complète de la chaîne mais d'une brique très importante.

Qui aurait dit lors de son lancement que le projet TIC PME 2010 répondrait aussi à des problématiques de développement durable ? C'est pourtant ce que fait le projet E-Expert porté par la Fédération française du bâtiment. Les outils de conception collaboratifs qui rendent possible une collaboration de tous les acteurs - depuis l'architecte jusqu'à l'artisan – sur le chantier autour d'une maquette numérique permettent d'avoir une vision unique et de réduire les erreurs.

La maquette numérique et les outils de simulation se révèlent en outre indispensables pour l'éco-conception du bâtiment, pour optimiser le système de chauffage et d'éclairage et pour minimiser les pertes thermiques.

TIC PME 2010 est également mis au service des consommateurs, avec des projets de traçabilité pour l'agro-alimentaire, dans les secteurs de la volaille et de la pêche. Cette thématique de



traçabilité - essentielle pour la maîtrise des risques -, la lutte anti contrefaçon et l'optimisation des flux logistiques pourraient d'ailleurs être approfondis en juillet.

Avec le projet Design Net, les entreprises du textile et de l'habillement sont maintenant dotées d'outils de conception et de maquettage 3D qui n'ont rien à envier aux outils du bâtiment. Elles peuvent ainsi répondre plus rapidement et plus précisément à la demande des consommateurs en matière de personnalisation, réalisant la demande de vêtements commandés sur Internet. Le client attend un service et une livraison rapide, une production en France plutôt qu'outre-mer. Grâce à ces outils, ce désir reprend un sens.

De façon générale et pour tous les secteurs, TIC PME 2010 peut constituer un outil efficace dans la lutte contre la délocalisation, en offrant aux clients et donneurs d'ordre la possibilité de travailler avec les sous-traitants français, de numériser et de moderniser plutôt que de sous-traiter à bas coût, parfois avec une qualité irrégulière dans des pays plus lointains.

Le Ministère ayant veillé à ce que les formats d'échange retenus soient basés sur les meilleures pratiques normalisées par le SEL, l'ISO ou l'UNCFAC, les PME de toutes les filières peuvent ainsi se connecter à l'économie mondiale, prendre des commandes auprès des grands groupes internationaux et exporter.

Cet accès à la scène internationale sera facilité car les PME travaillant en réseau acquièrent plus de force et peuvent chasser en groupe. Elles acquièrent plus de visibilité et peuvent mieux se faire connaître. Le projet Bio-BPM, qui va offrir aux PME innovantes des biotechnologies une vitrine pour vendre leur savoir-faire, est un exemple.

A l'issue de cette journée, vous serez pour certains convaincus de la formidable opportunité que constitue TIC & PME 2010 pour les PME et plus largement pour l'ensemble du tissu économique français.

Je souhaite que l'Etat accompagne à présent la diffusion des projets développés. Des moyens sont mis à disposition des DRIRE pour des actions de diffusion des TIC dans les PME. Après la phase de concertation, d'élaboration des outils, il est fondamental de transformer l'essai et d'arriver à une implémentation rapide des solutions dans de nombreuses PME, d'apporter la preuve opérationnelle que le concept était pleinement pertinent.

Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit dans le cadre du projet de plan numérique à la mise en place de conseillers au numérique e-PME ou d'ambassadeurs du numérique. En effet, le développement des PME est une clé de notre avenir économique. Elles ne disposent pas souvent des ressources internes nécessaires pour pleinement évaluer les bénéfices qu'elles peuvent retirer des TIC.

Le Gouvernement réfléchit donc à la mise en place de ces conseillers au numériques PME, pour aider les entreprises à établir diagnostics et bilans sur leur utilisation des TIC et les inciter à améliorer leur productivité en leur offrant les outils, notamment ceux issus de la démarche TIC PME 2010 depuis trois ans. L'idée de lancer des diagnostics d'une demi-journée à deux jours suivant les caractéristiques de l'entreprise est une des pistes de réflexion actuelles, qui pourrait faire l'objet d'une annonce gouvernementale dans les prochains jours.

J'invite tous les partenaires impliqués dans le développement et le soutien aux entreprises, que ce soit au niveau national ou au plan local, à s'approprier encore davantage les résultats du programme à l'issue de cette journée et à accompagner les PME dans cette mutation stratégique, avec l'appui des DRIRE au niveau local.



Enfin, j'invite les éditeurs de logiciels – auxquels une table ronde est réservée cette après-midi - à mieux répondre à ces besoins qui émergent en intégrant les normes et outils préconisés par les filières. Les technologies de l'information constituent un levier de compétitivité et des sources d'innovation pour aborder les nombreux défis qui se posent aux entreprises. Avec le soutien du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, les conditions semblent mieux qu'auparavant réunies pour que ces entreprises en tirent pleinement parti. »

Je tiens à transmettre les remerciements du Ministre pour le travail accompli et ses encouragements pour atteindre les buts fixés. Merci à tous et bons travaux.



TIC&PME 2010 : du plan d'action aux résultats

Jean-Pierre CORNIOU

Président de l'instance de coordination TIC&PME 2010 (MEDEF)

Bienvenue à cette troisième journée TIC & PME 2010. Nous avons commencé nos réflexions et nos travaux en 2005. Beaucoup de choses se sont passées depuis. Nous vivons une crise mondiale dont chacun mesure l'ampleur. Les travaux que nous avons engagés ensemble - avec une continuité rare dans un programme gouvernemental – touchent l'essentiel, c'est-à-dire l'économie, qui consiste en l'allocation optimale des ressources rares. L'économie dure au-delà des modes, des périodes et des gouvernements car elle répond profondément à nos besoins d'échanges, de produits et de services, de continuité dans l'aménagement de nos territoires.

Le programme TIC & PME 2010 est modeste et ambitieux. Il est modeste car il ne représente un investissement que de 7 millions d'euros d'argent public, consacrés ensemble à un travail sur les fondamentaux de l'échange : simplifier, rationaliser, épurer les processus d'échange pour faire en sorte que les donneurs d'ordre, les PME, les distributeurs puissent travailler ensemble rapidement, efficacement sans démêlés ni retenue liés à la complexité de ces échanges.

Comme le disait Sartre dans *Le diable et le bon dieu*, ce travail est « *humble mais pas modeste* ». Ce « travail de bénédictin », de militant, est porté par une ambition extrêmement sérieuse, celle du développement de l'économie nationale, dans ses filières et dans ses territoires. Ce développement n'est jamais le fruit du hasard mais celui du travail, de l'opiniâtreté.

A l'automne 2005 et au printemps 2006, nous avons engagé dans le scepticisme ce travail de réflexion autour des cerc-ups. Nous avons estimé que l'approche sectorielle était la plus adaptée. Nous avons craint pour autant de trop « verticaliser » notre approche. C'est pourquoi nous avons également travaillé sur l'inter-sectorialité et sur le caractère territorial.

Je remercie tous les participants de ce programme, notamment la DGE. La gouvernance de ce dernier fait appel à une économie mixte de marché. Le MEDEF, les organisations professionnelles, les régions, les structures gouvernementales, la profession de l'économie des technologies de l'information (éditeurs) ont tous contribué.

Nous ne cherchons pas uniquement à lancer des messages mais surtout à garantir une efficacité opérationnelle. Les messages ne servent à rien s'ils ne sont pas déployés dans les logiciels utilisés chaque jour par les entreprises. L'industrie française du logiciel doit être en mesure de métaboliser nos messages, notamment en développant des logiciels libres.

Nous avons une ambition majeure : lutter contre le défaitisme économique, qui condamnerait la France à ne jouer qu'un second rôle dans la globalisation. Nous nous sommes rendu compte au contraire que l'esprit d'entreprise est en France très vigoureux. Nous devons miser sur nos propres forces, mais aussi sur l'administration. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de cette dernière, ainsi que celui des équipes à l'intérieur des filières. La DGE a mené un travail considérable.

Malgré un contexte défavorable, des militants ont estimé que la réconciliation entre l'économie réelle et l'économie numérique passait par un usage raisonné, dynamique et approprié des technologies de l'information sur le terrain.

La rénovation de la totalité du parc immobilier français permettra de parvenir à une mise aux normes « 0 émission ». Elle nécessitera vingt années de travail et constitue un chantier considérable



au sein duquel les TIC - B t B, B to C, M to M (machine to machine) - seront fortement mis à contribution. La nouvelle frontière de l'économie numérique passe par la connexion entre les machines elles-mêmes, pour réaliser des économies d'énergie, pour améliorer la sécurité des biens et des personnes, pour développer l'économie de la santé par une meilleure productivité.

Nous avons commencé en 2005 un long chemin. Ce dernier ne s'achève pas. Nous allons acter aujourd'hui des résultats opérationnels, constater ce qui a fonctionné et qui n'a pas apporté satisfaction. Nous sommes convaincus que l'économie numérique ne se façonne pas dans les grandes déclarations épisodiques mais dans la vie quotidienne des acteurs de terrain. Nous pensons qu'en aidant les acteurs du terrain à construire cette rationalité du quotidien en baissant les coûts, en améliorant l'efficacité et la fluidité de l'économie, nous créons les conditions d'un mieux-être pour les entreprises et donc – à terme – d'un développement de l'emploi et de la richesse nationale.

A nos yeux, il n'y a pas d'opposition entre la globalisation et le développement des territoires. Au contraire, il existe une complémentarité qu'il faut instrumenter par l'économie numérique.

L'instance de coordination a l'ambition de continuer à faire vivre ce programme TIC & PME 2010. Les institutions devront décider des suites à donner à ce dernier à mesure que son échéance approchera.

Je retiens deux idées clé de l'aventure que constitue ce programme. La première est celle de l'opiniâtreté, qui nous a permis d'atteindre des résultats. La deuxième est celle de la mixité des équipes. Le travail mené par la DGE avec l'instance de coordination, les équipes techniques, les régions et les organisations professionnelles a été marqué par l'excellence.

A mon sens, un TIC PME 2009 verra le jour. Je pense que nous continuerons à travailler dans des formes appropriées. Je vous souhaite une très bonne journée de réflexion, d'espoir, d'audace et d'ambition. Merci à tous.

Pierre FAURE

Je retiens de ton intervention la nécessité de travailler collectivement pour gagner ensemble. La gestion européenne de la crise financière en est une illustration.

A ce titre, les tables rondes qui vont se dérouler aujourd'hui seront particulièrement éclairantes. Dans TIC & PME 2010, les projets ont été regroupés par écosystèmes (industrie et biens de consommation courante, BTP, services transverses, bio-ressources) soit car les PME auxquelles nous nous adressions étaient communes à ces différentes industries (automobile, aéronautique) soit car elles étaient confrontées à une problématique commune. Il existe des transversalités évidentes entre les secteurs. Il n'est pas nécessaire de « réinventer la roue » alors qu'il est possible de réutiliser les inventions d'autres secteurs. Quatre écosystèmes participeront à cette première table ronde, animée par François Cholley.



Première table ronde « Avant et après TIC&PME 2010 : la valeur ajoutée pour l'économie numérique »

François CHOLLEY (CGTI, animateur de la table ronde)

Le message du Ministre a mis en exergue l'importance du programme TIC PME. A travers les différentes présentations qui seront menées, je tiens à ce que nous réfléchissions à trois points. Certains éléments sont généraux, alors que d'autres sont spécifiques aux secteurs. Par ailleurs, j'insiste sur le fait qu'il est important de travailler en équipe au sein d'une fédération pour trouver des règles communes, mais aussi sur le fait que le numérique améliore la productivité de chaque secteur lorsqu'il les irrigue. Le numérique est un facteur essentiel dans la compétition internationale.

Je cède la parole à Alain Maury pour la première présentation.

Alain MAURY (bâtiment - projet eXpert)

Le projet eXpert concerne le bâtiment. 12 partenaires – l'ensemble des fédérations professionnelles du bâtiment – ont collaboré au projet. Ce dernier porte sur la maquette numérique (BIM) qui vise à révolutionner la démarche actuelle, basée sur l'échange de plans. Dans le cadre de la nouvelle approche, le bâtiment est représenté en trois dimensions dans une maquette numérique qui comprend toutes les informations relatives à ce dernier. Dans le projet eXpert, tous les acteurs sont représentés et travaillent depuis un an et demi en sept groupes de travail. 70 professionnels ont participé à ces groupes, auxquels ont été intégrés les utilisateurs finaux. Notre travail a donné lieu à la publication d'un livre blanc.

Le projet eXpert a fait l'unanimité auprès des utilisateurs mais a aussi permis de lever les appréhensions. La maquette numérique sera un outil de base dans l'économie d'énergie et dans le développement durable. Je tiens à projeter une séquence vidéo qui présente une maquette de maison individuelle et les performances thermiques de cette dernière.

Une vidéo est projetée.

Les bénéfices en matière de séquences de calcul sont de l'ordre de 1 à 100 avec la maquette numérique, qui apporte un gain dès la conception.

François CHOLLEY

Compte-tenu du Grenelle de l'environnement et des annonces réglementaires, il est clair que ce type de techniques sera indispensable pour parvenir à réaliser rapidement les progrès à atteindre en matière de performances thermiques des bâtiments.

Bruno PREPIN (agriculture - projet ResAgri)

L'agriculture est un secteur diversifié en matière de filières et de produits, qui regroupe des TPE comme de grandes entreprises. L'agriculture comporte 3 500 coopératives, 1 500 filiales associées, 400 000 exploitations agricoles concernées, 150 centres de gestion.



L'environnement est de longue date un élément de réflexion essentiel dans l'agriculture. Entre 150 000 et 200 000 exploitations disposent d'outils numériques pour mener une agriculture raisonnée. Il y a un réel besoin d'échange de ces données avec les organismes de conseil. Le secteur a donc exprimé un besoin en ce sens. Les exploitations doivent pouvoir modéliser leur parcelle et transmettre ces informations pour obtenir des conseils pour une exploitation optimale de cette dernière, tant en matière de productivité que de respect de l'environnement. Le secteur agricole était déjà fortement équipé en numérique, mais se devait de passer du M to M au B to B.

Dans l'élevage, il est possible de retracer le parcours d'un animal de sa naissance jusqu'à sa mort. Nous disposons en France d'outils performants dans ce domaine. En revanche, cette capacité n'a pas été exploitée à l'export. En numérisant et en se conformant aux normes internationales, les exploitations peuvent valoriser la traçabilité de leur production et mieux vendre cette dernière. Grâce au programme ResAgri, des outils ont été développés. Le programme a été porté par la filière et permet d'assurer une traçabilité tout en rendant possible l'échange d'informations de natures multiples.

Grâce à ce projet, les professionnels ont bien compris la nécessité de travailler en commun, mais il a aussi permis de tisser des liens avec l'administration. Nous avons réussi à prouver l'intérêt d'utiliser un standard commun et performant de normalisation, ainsi que des outils associés. Cette démarche était inconcevable il y a quelques années, car chacun travaillait de son côté. J'ajoute que la saisie unique de la parcelle permet également de réaliser la déclaration PAC.

Jacques BAILLON (banque et finance – Crédit Agricole projet Interfinance)

Les partenaires du projet Interfinance sont les suivants : le groupe Crédit Agricole, Eurofactor (leader de l'affacturage en France, numéro 2 en Europe) et SAGE (éditeur de logiciels pour petites et moyennes entreprises). En tant que partenaire privé, l'intérêt pour Crédit Agricole de participer à Interfinance était de développer des offres pour les entreprises et de bâtir un guide de la facture simple. Rui Teixeira Guerra était le coordinateur du projet. Je lui laisse la parole.

Rui TEIXEIRA GUERRA (banque et finance – EDIFRANCE projet Interfinance)

La facture dématérialisée est très peu répandue - seulement 5 % d'utilisation - à l'heure actuelle en France. Il était indispensable d'assurer une interopérabilité entre les filières de ce dispositif, en bouclant le cycle facturation dématérialisée / paiement dématérialisé / financement de la facture dématérialisée. Actuellement, les PME ne voient pas l'intérêt de l'adoption de la facture dématérialisée et ne l'utilisent que sous la contrainte de leurs grands donneurs d'ordre.

Nous avons mené une étude de marché, qui a mis en évidence un manque d'outils simples. Les grands donneurs d'ordre sont prêts à se lancer dans la facture dématérialisée, mais ont du mal à atteindre un effet de masse alors que tous les chaînons existent déjà.

Nous avons réuni de nombreux acteurs autour du projet, dont la réalisation n'interviendra que dans un an. Notre travail a porté sur la standardisation et de la dématérialisation de trois éléments : les standards de la facture, les processus de financement et le paiement.

Le standard de facture moderne que nous souhaitons mettre en œuvre a vocation à être déployé à l'international et à être intersectoriel. Il doit être simple pour être utilisé. L'envoi d'une facture doit donner lieu à un accusé de réception. Plus généralement, la PME émettrice doit pouvoir disposer d'une visibilité sur l'évolution du statut de la facture (reçue, reconnue, approuvée etc.).



Au cours de notre étude de marché, nous avons découvert la quasi absence de standards de financement. Seuls quelques anciens standards sont utilisés. Nous avons donc décidé de mener un travail de création d'une série de messages - notamment ceux de la cession de facture et de la demande de financement – donnant lieu à des accusés de réception. Ces messages sont en cours de création sur la base des standards. Nous étudions de près le standard ISO 22 022, qui est fondé sur ebXML et est adopté par l'ensemble de la sphère financière comme la future norme internationale unique des échanges.

Le troisième axe avait trait au paiement. L'initiative SEPA vient d'être finalisée par les banques, qui sont en phase de déploiement. Ce projet est essentiel dans la zone euro. Dans le cadre de la partie paiement du projet Interfinance, nous sommes basés sur les outils déjà réalisés et faisant partie du standard ISO 22 022. Nous combinons plusieurs familles de standards pour créer un système global d'échange entre les petites et grandes entreprises, les banques, les entreprises de financement.

Par ailleurs, il faut agir sur la nature collective des enjeux pour parvenir à une réelle dématérialisation. Quatre partenaires ont participé au projet, dont les éditeurs, qui portent l'intégration de la dématérialisation dans leurs logiciels de gestion. 200 millions de factures sont échangées et payées en France. L'encours de financement interentreprises s'établit à 600 milliards d'euros environ. Cette somme est conséquente. Il faut permettre aux PME de ne pas être les seules à financer cet encours, mais aussi de pouvoir se financer.

Le projet a produit un guide d'implémentation de la facture simple, qui vise à faciliter le déploiement de cette dernière. La facture simple intersectorielle a vocation à être échangée avec les administrations publiques. Nous souhaitons que cette dernière soit celle qui soit retenue par la sphère publique, qui s'est engagée à dématérialiser dès 2012.

Annie SCHOUTTETEN (jouet & Puériculture - FJP projet TraceNet)

Nous avons ressenti le besoin de lancer une démarche de standard. Cette dernière a été exemplaire et a été menée par la Fédération des industries du jouet et de la puériculture. Si l'activité de la puériculture est relativement lisse au cours de l'année, celle des jouets est marquée par une très forte saisonnalité. En effet, 60 à 70 % du chiffre d'affaires jouets est réalisé sur les trois derniers mois de l'année. Chaque année, nous devons renouveler les gammes de produits dans des proportions très importantes.

Nous avons collaboré avec l'ensemble des réseaux de distribution dans le cadre de la démarche de standard. Nous travaillons en effet avec 36 supports différents. Notre filière s'est dotée d'un catalogue électronique, qui permet de faciliter le dialogue entre producteurs et distributeurs. Dans le secteur du jouet, le référencement a lieu 9 mois à l'avance environ. L'utilisation du numérique peut permettre de réduire ce délai à 5/6 mois. Le numérique permet de véhiculer des images, tant sur CD ROM que sur un catalogue électronique. Grâce à ce dernier, le distributeur peut récupérer des images pour les utiliser dans son propre catalogue.

La gestion de la supply chain est particulièrement complexe dans notre secteur, car la saison de Noël doit être gérée en 90 jours, alors que toutes nos entreprises ne disposent pas nécessairement d'une logistique intégrée. L'amélioration des moyens de communication est essentielle pour éviter les pertes de chiffre d'affaires. Le numérique nous permet de limiter les ruptures de stock.

Par ailleurs, notre filière veut développer son dialogue avec l'administration, les douanes et la DGCCRF grâce au numérique.



François CHOLLEY

Y a-t-il des questions ?

De la salle

Si j'ai bien compris, la dématérialisation de facture donnera lieu à des normes, tout comme la maquette numérique. Comment ces normes seront-elles mises en place ?

Alain MAURY

Le standard ISO est développé depuis douze ans et nécessitera encore quelques années de travail. Les clients sont demandeurs d'une norme pour la maquette numérique. Dans le cadre d'eXpert, nous avons constaté que les professionnels ont confiance dans notre démarche de normalisation ISO. Le standard ISO est implémenté par la totalité des acteurs de l'industrie logicielle du bâtiment.

Anne DAUPRE (Silicon.fr)

Je suis journaliste chez Silicon.fr. Je souhaite savoir à quel stade en est votre projet.

Annie SCHOUTTETEN

La partie du projet relative au référencement est opérationnelle. Nous travaillons actuellement dans la deuxième phase du projet, c'est-à-dire sur la traçabilité relative à la gestion des flux de marchandises. Nous nous focalisons en priorité sur la livraison, pour ensuite traiter des approvisionnements (matières premières, produits finis ou semi-finis).

Nous commençons à déployer les messages électroniques (avis d'expédition, bons de livraison). Dans le cadre des bons de livraison, nous avons travaillé avec les transporteurs pendant une année dans le cadre de nos travaux. L'association de l'ensemble des acteurs à ces derniers est la clé de la réussite d'une démarche de standardisation. Les changements qu'elle induit nécessitent des investissements importants. A ce titre, le soutien des pouvoirs publics vis-à-vis de notre filière a été essentiel.

Pierre FAURE

Je vous invite à aller observer les démonstrations pendant la pause café.



Deuxième table ronde « Avant et après TIC&PME 2010 : la valeur ajoutée pour l'économie numérique »

Benoît LAVIGNE (MEDEF, animateur de la table ronde)

Nous sommes dans le prolongement de la première table ronde, sur le même thème mais avec des projets différents. La particularité de ces projets tient à l'importante verticalité des filières concernées. Ce qui rend d'autant plus cruciale la problématique de l'interopérabilité entre vos projets. J'invite les intervenants à nous présenter leurs projets et la manière dont ils sont parvenus à gérer la question de l'interopérabilité.

Pierre FAURE (aéronautique - projet SEINE)

Au-delà de mon travail chez Dassault Aviation, j'ai également l'honneur de diriger certains projets numériques pour l'industrie aéronautique. Le projet SEINE est présenté en démonstration dans l'entrée du bâtiment.

L'industrie aéronautique s'est dotée en 2004 d'une stratégie à long-terme en matière de numérique. Les planches projetées derrière-moi ont été validées par le conseil du GIFAS, qui regroupe les présidents des grandes entreprises de l'aéronautique (Airbus, Dassault, EADS, Safran, Thalès etc.). Je leur présente tous les deux mois l'avancement de nos projets numériques, qui constitue un levier de compétitivité et d'innovation. Le numérique est pour nous essentiel dans toute la chaîne de nos partenaires et nécessite des standards. Nous avons financé et développé des standards en 2004 en matière de supply chain management. Ils sont aujourd'hui déployés et sont encadrés par un organe de gouvernance international.

La valeur ajoutée de notre industrie réside dans le PLM, qui se situe en amont de la chaîne de valeur (conception, industrialisation, support). Nous avons développé des standards de l'entreprise étendue dans le cadre de SEINE, mais aussi un démonstrateur. A l'époque, nous cherchions déjà à mettre en ligne une plateforme, car les petites entreprises n'ont pas toujours les moyens d'implanter chez elles les logiciels ou de développer des connecteurs. En matière de supply chain, nous avons prolongé Boost Aéro en sélectionnant et certifiant des éditeurs de connecteurs, afin de permettre aux PME de travailler avec leurs clients. Nous avons par ailleurs créé une structure européenne de standardisation aéronautique, pour prolonger cet effort sur l'ensemble des standards.

A mon sens, rien ne peut se faire sans la détermination des décideurs. Il en va de même pour l'appropriation des standards numériques. Si aucun portail n'est lancé par les industriels pour numériser leurs échanges avec leurs fournisseurs, aucune avancée n'interviendra. Les patrons des grands groupes de l'industrie aéronautique sont particulièrement sensibles à cette question et peuvent donner l'impulsion d'une transformation des entreprises. Nous avons lancé E-aéro, pour permettre aux fournisseurs de se lancer dans cette démarche numérique.

Christian CHAMAILLARD (automobile - projet LogisTIC)

Je suis le directeur de GALIA (Groupement pour l'Amélioration des Liaisons dans l'Industrie Automobile), une association de loi 1901 créée par les constructeurs automobiles et les fournisseurs français en 1984. Ce groupement vise l'amélioration des flux de données mais aussi des biens physiques.



Le projet LogisTIC a prévu trois axes :

- l'évaluation de la performance logistique des entreprises à travers un révèrenciel homologué par l'industrie automobile mondiale ;
- l'utilisation du RFID par les PME en remplacement des codes-barres ;
- l'adaptation au langage XML des solutions web-EDI.

Nous sommes en avance sur le planning établi en matière d'évaluation de la performance logistique. Nous avons en effet réalisé 25 audits à date sur les 30 visés. Nous sommes également dans les temps sur l'adaptation au langage XML (création d'un outil, refonte de l'outil e-learning).

Les standards portant sur le RFID dans l'industrie automobile sont en cours de validation, expliquant le retard que nous avons enregistré. Ce dernier est également dû à l'absence d'exemple d'utilisation industrielle de cet outil. De fait, nous avons reporté une partie des ressources dédiées au RFID à l'évaluation logistique, en accord avec le Ministère.

Bernard LONGHI (travaux Publics - projet TP 2010)

Les marchés publics représentent en Europe entre 12 et 16 % du PIB. Les entreprises de travaux publics sont dépendantes à plus de 75 % de leurs clients publics, en particulier des collectivités territoriales.

La Corée du Sud a mis en place un serveur unique d'appels d'offres, rendant possible un paiement en quatre heures des entreprises. Nous en sommes bien loin en France. Les avis de publication doivent désormais être publiés électroniquement. Par ailleurs, il est également possible de télécharger les dossiers de consultation, mais ces derniers doivent être réimprimés car les données ne sont pas récupérables dans les logiciels d'étude de prix et de devis. Il s'agit en effet de documents PDF.

Le projet TP 2010 en est à sa deuxième phase, à savoir le développement d'un logiciel gratuit permettant de télécharger et relire automatiquement les bordereaux de prix au format XML normalisé. (20 transactions UNCFACT normalisées). Plusieurs opérations pilotes sont menées avec les Conseils généraux. Nous tirerons un bilan à la fin de l'année.

Il nous a été dit que les petites entreprises n'étaient pas aussi équipées en numérique que les grandes entreprises et qu'elles ne pourraient donc pas adresser une offre de manière électronique. Ce n'est plus le cas depuis quelques semaines.

Benoît LAVIGNE

Merci, nous avons une bonne idée de la mécanique de vos projets. J'aimerais maintenant que l'on se mette à la place d'une PME de rang 2 ou 3, sachant que certaines PME sont à la fois dans la filière aéronautique et automobile. Pour un chef d'entreprise, quels vont être les éléments qui vont l'inciter à rejoindre ces projets ? Quels sont les éléments d'interopérabilité entre les projets ? Il y a beaucoup de similitudes entre les projets mais on peut se demander s'il n'y a pas un risque en adhérant à l'un de vos projets de ne pouvoir souscrire à un autre.



Pierre FAURE

Dans un monde idéal, tous les secteurs utiliseraient les mêmes outils. Certaines PME travaillent par exemple pour plusieurs secteurs d'activité. La solution en matière d'interopérabilité est celle des standards. Le choix de l'UNCFACT le garantit. En matière de PLM, les standards ISO sont utilisés à l'international.

La question de la sécurité est essentielle au développement des échanges numériques. Nous devons utiliser les standards internationaux pour garantir ce dernier.

Le PLM constitue une innovation de rupture, permettant de diviser par deux les coûts d'assemblage. Nous sommes ainsi en mesure d'atteindre une qualité suffisante bien plus rapidement qu'avant lorsque nous concevons un nouveau produit. Si nos PME ne recourent pas au PLM et n'apportent pas de valeur ajoutée, elles ne survivront pas dans la compétition internationale. Nous devons les y aider.

Le Hub est la concrétisation du projet SEINE et devrait être opérationnel en 2009. Il a été soutenu par les pôles de compétitivité aéronautiques. Dans le Hub figurent des applicatifs propriétaires. Pour autant, il a été imposé comme pré-requis aux éditeurs l'utilisation des standards.

Il est envisagé que notre prochain avion – nommé SMS – utilise largement le Hub. Lorsqu'il sera opérationnel, ce dernier remplacera les applications utilisées actuellement. Les industriels seront désormais copropriétaires et coresponsables de ce nouveau système d'information, ce qui constitue une révolution. Ce dernier sera à la disposition des PME.

De plus en plus, la valeur ajoutée sera réalisée par les fournisseurs. Un groupe comme Airbus externalise par exemple 80 % de son activité. Aux Etats-Unis, un projet similaire (Exostar) a été créé mais ne concerne que le supply chain management.

Christian CHAMAILLARD

L'externalisation massive est une réalité dans l'automobile depuis de nombreuses années. En matière de prix de revient, le constructeur n'apporte plus que 20 % de la valeur ajoutée.

L'expérience sur le RFID n'a pu aller à son terme. Le gain attendu pour les PME par la prise en compte de XML commencera à être ressenti fin 2008 – début 2009. Certaines entreprises travaillent pour l'aéronautique comme pour l'automobile. Pour ces dernières, l'interopérabilité est un aspect majeur.

L'évaluation de la logistique, qui a pour l'heure été menée auprès de 25 entreprises, a mis en évidence les faiblesses des entreprises dans ce domaine mais a aussi permis de mener des plans d'actions. Le diagnostic est objectif, car il est réalisé par un expert extérieur. L'atteinte de progrès en logistique passe par la définition d'une stratégie adaptée à l'entreprise, aux clients et à l'ensemble des sites industriels.

Au-delà de la logistique, tout le domaine de la production est touché, avec une redynamisation du système de gestion de la production visant une plus grande flexibilité et le renforcement de la planification. S'agissant des systèmes d'information, l'évaluation a consisté notamment en la mise en place du système ERP et l'ouverture du système GPAO pour le suivi des commandes. L'évaluation est pour les entreprises un levier de poursuite de leur développement.



Bernard LONGHI

Nous avons des cycles de changement de partenaires fréquents, car ces derniers ne sont pas les mêmes d'un projet à un autre. Le BTP est une industrie de projet, ce qui est l'un de ses caractères différenciants. Chaque construction est unique.

Le segment d'échange électronique entre les industriels et les négociants de matériaux de constructions est largement diffusé (plus de 60 % actuellement). Il nous reste à progresser sur les échanges avec les entreprises chargées de la mise en œuvre sur le chantier. Nous devons aller plus loin en termes de catalogues électroniques et sur le processus de suivi des coûts sur le chantier.

En France cohabitent de nombreux acheteurs publics (170 000 acheteurs). Chaque acteur territorial souhaite utiliser une plateforme électronique différente de celle de l'Etat. 70 plateformes de dématérialisation différentes existent à l'heure actuelle, ce qui pose problème. Nous avons créé un label, encadré par un cahier des charges. Il a labellisé trois plateformes représentant 50 % des échanges, afin de rendre plus simples les opérations dématérialisées. Ceci constitue une avancée considérable dans l'harmonisation de l'ergonomie des serveurs d'appels d'offres.

Un grand débat existe sur l'idée de rendre obligatoire la soumission électronique. Une enquête a révélé que les avis sont partagés sur ce point, car il existe une crainte de distorsion de concurrence entre les PME et les grandes entreprises. A mes yeux, les PME sont tout à fait capables de s'approprier ces technologies, car elles peuvent télécharger un logiciel gratuit depuis quelques semaines.

Nous avons deux obsessions en matière de dématérialisation : que cette dernière soit gagnante-gagnante et qu'elle atteigne une taille critique. S'agissant de la publicité des appels d'offres, les services d'alerte permettent aux PME d'être informés sur ces derniers. Les acheteurs publics sont également bénéficiaires d'une plus large publication de leurs appels d'offres, car les entreprises sont plus nombreuses à y répondre.

Le fait que les documents téléchargeables doivent être imprimés constituait un problème. Certaines sociétés paient actuellement la numérisation de bordereaux de prix afin de les intégrer dans leurs logiciels. Le fait de récupérer numériquement les offres est un atout pour les acheteurs publics, car cette soumission électronique rend plus simple l'étude des dossiers.

Nous sommes engagés dans un mouvement positif. D'ici un à deux ans, j'espère que nous verrons le bout du tunnel en matière de dématérialisation.

Benoît LAVIGNE

Je vous propose de nous retrouver après le déjeuner.



Table ronde

« Stratégie et organisation régionale en région Bourgogne »

Pierre FAURE

J'appelle les participants de la table ronde à nous rejoindre sur l'estrade. La matinée a traité des projets TIC & PME 2010. Nous parlerons cette après-midi de la diffusion et du déploiement au plan régional.

Franck OLIVIER (ACFCI, animateur de la table ronde)

La phase d'adoption des NTIC par les entreprises n'est pas naturelle. Nous allons vous présenter un mode de dissémination. Celle des éditeurs est complémentaire. Les tables rondes régionales visent à montrer qu'il existe déjà des initiatives et que des personnes sont impliquées sur les NTIC depuis longtemps.

Jérôme RICHARD (Président de l'Agence NTIC Bourgogne)

L'agence NTIC Bourgogne a été fondée en 2001 à l'initiative des entreprises et de leur chambres consulaires de Dijon, Beaune et Bourgogne, car la Bourgogne était en retard en matière de TIC, infrastructures et usages. Il s'agit d'une association de loi 1901 ayant pour but de développer les usages, d'organiser la filière et d'engager les entreprises de la région – avec le soutien des collectivités territoriales – dans un cluster.

En 2003, avec l'appui de l'Etat et du Conseil régional, l'association est passée du statut départemental au statut régional. La Bourgogne avait gagné trois places dans le classement national des régions mais devait encore développer les usages. Le Conseil d'administration de l'association a été renforcé par l'intégration des Chambres Régionales des Métiers et de l'Artisanat et de l'Agriculture.

A ce jour, nous avons atteint 95 % de couverture concernant les principaux usages. Nous sommes parvenus à regrouper 350 entreprises des NTIC en Bourgogne en une vraie fédération d'entreprises. En 2005, un contrat de progrès à trois ans a été signé avec l'Etat dans le cadre d'un partenariat public-privé, avec trois axes et une soixantaine de missions. Nous nous focalisons aujourd'hui sur l'axe trois, le développement d'un pôle d'excellence numérique.

Concernant TIC&PME, nous considérons que le référentiel de données est essentiel pour nos entreprises afin de passer d'un statut artisanal à un statut industriel et mondial.

Le Conseil d'administration de l'association est convaincu de l'intérêt du référentiel commun, ce qui n'est pas encore pleinement le cas des collectivités publiques et des entreprises.

Franck OLIVIER

Les missions de l'agence vont-elles évoluer ?



Jérôme RICHARD

Nous sommes une émanation des chambres consulaires et devons rendre service aux entreprises ressortissantes. Nous allons continuer à travailler sur la généralisation de la dématérialisation. Nous devons améliorer notre message pour que ces technologies soient adoptées, notamment par les TPE et les agriculteurs.

Nous avons adopté vos IFC dès que vous les avez lancés, car nous étions convaincus de leur intérêt.

Alain SZYMCZAK (DRIRE Bourgogne)

Avant la création de l'Agence, des actions étaient déjà menées en matière de NTIC en Bourgogne. Nous tentions de montrer aux acteurs que des compétences existaient çà et là. Nous avons essayé d'identifier les activités dans lesquelles il était possible de créer des clusters (apprentissage, TIC dans la santé). L'Agence a également identifié des compétences intéressantes dans le bâtiment. Il était essentiel d'animer des groupes de partenaires privés-publics autour de potentiels marchés.

Il n'y a pas de syndicat professionnel en Bourgogne, ce qui nous bride dans la mutualisation de certains besoins. Nous nous sommes appuyés sur l'Agence pour déterminer les besoins des entreprises. Des formations ont été mises en place pour répondre à ces derniers, ce qui n'aurait pas été possible sans l'Agence.

Nous avons examiné les projets des PME et avons mis de côté ceux qui relevaient des filières automobiles et aéronautiques. Nous accompagnerons ces entreprises mais n'avons pas à être moteur dans leurs projets. Nous avons recherché des actions qui ne pourraient aboutir qu'avec l'implication forte des acteurs locaux. Dans le bois et le bâtiment, des acteurs avaient déjà lancé des prototypes, ce qui facilite la conviction des entreprises de l'intérêt de ces projets.

Robert GOLJA (responsable du département consultance innovation appui technique, Institut Technologique FCBA Blogfor)

Les systèmes collaboratifs d'échange de données entre les acteurs de la filière nous sont apparus comme un levier de compétitivité. La filière bois est très proche de l'agriculture et est un secteur à faible marge. L'échange des informations permet de capitaliser sur les process de transformation. Nous nous sommes donc focalisés sur l'amont.

Le projet Blogfor vise à standardiser le transfert d'informations dans la logistique (de la forêt à la première transformation). Ce secteur d'activité est atomisé et comporte des acteurs très hétérogènes, tant en matière de taille que de culture, d'équipement ou d'utilisation des technologies de l'information.

Arnaud ROCHOT (délégué général, Aprovalbois – Blogfor)

Aprovalbois est l'interprofession de la forêt et du bois en Bourgogne. Les acteurs de ce secteur d'activité adhèrent à l'association par le biais de leur organisation professionnelle. Cette association leur permet de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, même s'ils ont parfois des intérêts divergents.

Deux régions ont été choisies pour expérimenter Blogfor : l'Alsace et la Bourgogne. L'Alsace est une région à dominante résineuse et qui compte de grandes scieries de résineux, d'une taille comparable à celles d'Allemagne et d'Autriche. Pour sa part, la Bourgogne est une région très forestière, à dominante feuillue. Elle est la première région de France en matière de chênes. La



filière bois en Bourgogne comprend 2 800 entreprises et ateliers, dont la plupart sont de taille limitée. Ce secteur représente 16 000 emplois, soit 3 % de la population active de la région. Les acteurs ont la particularité d'être répartis sur la totalité du territoire.

Franck OLIVIER

Cette atomisation a-t-elle rendu évident l'intérêt du numérique ?

Arnaud ROCHOT

Oui. Il est essentiel de faire venir le bois de la forêt aux entreprises de transformation à un moindre coût. Nous avons constaté que l'instauration de standards et de méthodes numériques d'échanges de données permet de gagner du temps et de l'argent, en réduisant de 20 % l'intervention humaine dans ce procédé.

Franck OLIVIER

Qu'a apporté TIC & PME 2010 en Bourgogne ?

Robert GOLJA

TIC & PME 2010 a permis de faire émerger une démarche qui était déjà en cours de maturation, celle de l'échange de données standardisé. L'accompagnement de TIC & PME 2010 a aidé à bâtir un cadre de référence permettant aux entreprises d'accéder au numérique.

Franck OLIVIER

Le produit n'est pas totalement finalisé. Vous êtes un acteur portant le dossier mais également présent sur le terrain. Comment voyez-vous l'avenir ?

Robert GOLJA

Il y a à la fois une démarche nationale et une démarche régionale. Le succès de la démarche en Alsace et en Bourgogne doit donner lieu à des « success stories » motivant les autres régions, en démontrant l'efficacité probante de la démarche.

Franck OLIVIER

Nous allons désormais parler de la démarche eXpert en Bourgogne.

Michèle BRANSOLLE (direction technique du Conseil Régional – eXpert)

Le Conseil Régional compte parmi ses missions la gestion de son patrimoine immobilier et foncier et envisageait de s'équiper pour ce travail. Une ingénieure a été chargée de cette mission. Notre fonds graphique était trop documentaire et n'était pas à jour. En 2003, nous nous sommes rendus à Batimat et avons constaté que des logiciels métiers traitaient de l'IFC. Cette découverte a constitué un déclic pour nous. Nous l'avons donc prévu en tranche conditionnelle dans nos pièces de marché.



Franck OLIVIER

L'intérêt des TIC s'est-il imposé à vous comme une évidence ?

Michèle BRANSOLLE

Nous recherchions la création d'un langage commun. Constatant les difficultés que nous avons à harmoniser, l'IFC nous a paru comme la solution la plus adaptée. Nous n'avions pas d'expérience en la matière et étions parmi les premiers maîtres d'ouvrage à y réfléchir sérieusement. Nous nous sommes équipés d'un outil capable de lire les IFC et avons lancé un marché de numérisation intégrant la livraison d'un fichier aux normes IFC sur tout le territoire bourguignon.

Benoît VERVANDIER (Société ARCHIMEN - eXpert)

Le groupe Archimen était à l'origine un bureau d'études techniques de la construction. Nous avons de tout temps constaté un fossé entre les équipes qui conçoivent un bâtiment et ceux chargés de les entretenir. Après avoir rencontré le NEII - un laboratoire du CNRS spécialisé dans la numérisation de données -, nous avons décidé de créer un produit - Active 3D - en 2001 en mettant sur place une plateforme d'échange collaborative, en faisant le pari que la France s'équiperait de l'ADSL.

Nous avons pris contact avec des acteurs nous donnant des informations sur la norme d'échange technique dans le bâtiment, la norme IFC. Elle est imposée aux Etats-Unis, ce qui n'est pas encore le cas en France.

Nous voulions mettre en place une norme permettant d'échanger facilement et de manière interopérable des informations intelligentes sur les représentations graphiques des objets et sur ce qu'ils contiennent. Le maître d'ouvrage peut, grâce à cette démarche, récupérer dans un seul fichier l'ensemble des informations apportées par les acteurs intervenus sur un ouvrage et le conserver dans son référentiel patrimonial.

Les outils que nous avons mis en place permettent de gagner énormément de temps en matière de saisie des données. Il existe encore quelques freins sur le terrain pour qu'ils soient utilisés partout.

Franck OLIVIER

Qu'a apporté eXpert dans ce cadre ?

Michèle BRANSOLLE

Nous avons démontré que notre démarche fonctionnait. J'utilise l'IFC au quotidien. Les livrables des levées de numérisation sont intégrés dans l'outil de gestion de patrimoine et génèrent automatiquement les données.

eXpert a permis de lancer une opération pilote pour aller plus loin dans cette démarche. Nous voulons obtenir en fin de parcours un dossier d'ouvrage exécuté respectant la norme IFC pour remplacer les DOE qui sont inexploitablement actuelles.

Nous avons lancé cette opération, qui n'en est qu'au début. Dès l'esquisse - sur laquelle travaillent trois équipes de maîtrise d'œuvre -, nous demandons un livrable IFC. Cela n'a pas posé problème en matière de concurrence, car nous avons reçu autant de réponses qu'auparavant.

Les entreprises ont été sollicitées pour déclarer leurs logiciels et à actualiser la version de ces derniers. Une assistance à maîtrise d'œuvre pour l'utilisation des IFC est prévue dans le marché. Déjà une équipe a été impressionnée par la vitesse de travail permise par la nouvelle version de son logiciel et aussi pour générer un IFC.

Nous voulons que le lauréat qui sera désigné, échange à chaque moment clé du projet (APS, APD, DCE, DOE) afin que nous puissions prendre connaissance de la maquette intégrant l'architecture et les données.



Franck OLIVIER

Il y a eu convergence entre vos projets sur le terrain et le projet eXpert. Comment envisagez-vous la suite ?

Benoît VERVANDIER

La Norvège a décidé de bâtir un hôpital de 136 000 mètres carrés, prévoyant un échange obligatoire en IFC. Cela montre bien que les outils existent. A ce jour, il apparaît que les acteurs attendent une impulsion forte pour utiliser largement l'IFC. Les éditeurs de logiciels ont mené des efforts pour intégrer l'IFC dans leurs logiciels. D'autres pays que la France ont légiféré pour rendre obligatoire l'IFC. Une telle démarche serait nécessaire dans notre pays pour développer largement l'utilisation de l'IFC.

Jean-Yves ANGUET

Nous travaillons en étroite collaboration avec la DGE. Nous suivons en détail et au quotidien le projet eXpert. Le Grenelle de l'environnement comporte des enjeux majeurs, notamment la requalification du parc existant. Il nécessitera un changement des pratiques. L'approche IFC nous intéresse dans ce contexte. Le Grenelle va nous obliger à aller davantage vers le « performantiel » dans les projets de construction, sur la base de variantes. Comme l'a montrée la démonstration d'eXpert, les produits de construction doivent être documentés en IFC pour que le dispositif fonctionne correctement. A ce jour, seuls les produits du génie climatique sont documentés en IFC. La réunion du groupe des éco-constructeurs du 6 novembre visera à faire adhérer les fabricants de produits de construction à cette démarche IFC.

Benoît VERVANDIER

Je reconnais que le problème est complexe. Un certain temps sera nécessaire pour le régler. Je préconise de fixer une échéance quant à l'obligation d'échanger en IFC, afin de mobiliser tous les acteurs sur cette démarche. La technologie existe, le référentiel aussi. Il faut désormais imposer cette technologie, afin que les acteurs se l'approprient rapidement.

Franck OLIVIER

Le Grenelle de l'environnement prévoit-il d'imposer la norme IFC dans les marchés publics ? Cela pourrait avoir un effet d'entraînement intéressant.

Jean-Yves ANGUET

La décision sera prise en décembre dans un contexte européen. A mon sens, les freins au développement de l'IFC sont derrière nous. Les partenariats public-privé devraient être concernés par l'obligation d'utiliser l'IFC, ainsi que la commande publique d'équipement. Par ailleurs, nous sommes en discussion avec la direction HLM.

Franck OLIVIER

J'appelle la salle à poser ses questions.

De la salle

Je souhaite connaître le rôle de l'Agence dans Blogfor et eXpert.



Jérôme RICHARD

Nous n'avons pas eu un rôle majeur dans ces derniers, si ce n'est de rassembler les acteurs concernés. Nous tentons pour notre part de mobiliser les entreprises sur l'utilisation de la norme IFC, mais n'avons aucun moyen de pression.

L'Etat et les décideurs doivent être convaincus de l'intérêt de l'IFC et légiférer. A défaut, les entreprises ne se l'approprient pas.

Alain SZYMCZAK

Pour aider les filières, nous disposons en régions d'un outil : l'action collective. Il aide au déploiement mais présente le défaut d'être limité dans le temps (deux ans), car les entreprises ont besoin d'un suivi dans le temps.

A cet effet, nous avons une structure permanente prenant le relais de l'accompagnement. Nous souhaitons associer l'Agence dans les projets TIC & PME, afin que les entreprises soient accompagnées dans la durée. Certaines de ces entreprises ne maîtrisent pas les outils bureautiques basiques ou l'envoi d'e-mails. Leur accompagnement est essentiel.

Jérôme RICHARD

L'Etat est convaincu de l'intérêt de l'IFC et a mis à disposition des ressources pour atteindre nos objectifs communs. Je vous propose de faire le point dans un an et demi.

Franck OLIVIER

Je tiens à remercier les orateurs, qui nous ont montré qu'il se passait des choses dans la région Bourgogne en matière de numérique.



Table ronde « Stratégie et organisation régionale en région Provence Alpes Côte d'Azur »

Jean-Michel YOLIN (CGM, animateur de la table ronde)

Nous sommes actuellement en fin de cycle, dans une période où nous pouvons dresser un premier bilan. Il faut éviter une coupure entre l'échéance de 2010 et les années suivantes. Si des avancées sont intervenues, il reste des efforts importants à mener. Au travers de cette table ronde, nous tenterons de dresser un premier bilan et d'en tirer des conclusions.

Les projets en maturation ont parfois besoin d'une impulsion pour décoller. Par ailleurs, les échanges d'expériences permettent à chacun de progresser, en s'inspirant des idées des autres.

Je retiens le chiffre de 2 euros par mètre carré et par an cité par l'un des intervenants, économie permise par le recours au numérique. Nous devons dès à présent réfléchir à la suite donnée au projet TIC & PME 2010 à l'échéance de ce dernier.

Georges JORDAN (directeur du marché international Saint Charles)

Mon intervention vise à témoigner de la création d'une interface fédérant un ensemble de PME. Le marché international Saint Charles est le premier centre de distribution de fruits et de légumes en Europe. Les centres de production en Europe sont au Sud alors que le centre de consommation est centré sur le Nord-est.

Il existe en France des marchés publics ou parapublics, alors que Saint Charles est totalement privé. Ce dernier représente 900 hectares, 500 entreprises, 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 300 000 mètres carrés d'entrepôts. Nous travaillons avec le monde entier et avons largement investi dans les TIC, qui sont vitales dans notre activité.

Nous avons créé en 1999 une communauté électronique privée, afin de permettre aux entreprises d'y trouver les informations dont elles ont besoin. 14 millions de connexions à cette communauté ont été recensés en 2007. Nous sommes les seuls en Europe à connaître en temps réels nos flux.

Nous avons travaillé sur une base d'information. Les transitaires rentrent sur la base de données un flux dès qu'ils en prennent connaissance. L'administration va alors décider sur cette base le nombre de véhicules qu'elle va contrôler. Nous exportons 35 à 40 % des volumes que nous traitons, ce qui nous a amené à réfléchir à la manière de réduire les procédures. Nous y sommes parvenus *via* une démarche dématérialisée, permettant de passer d'un délai de 10 heures à un délai de 3 minutes. 148 entreprises utilisent ce procédé.

Nous avons été confrontés à l'obligation de mettre en place une démarche de traçabilité. Plutôt que de laisser chaque entreprise développer sa propre démarche, nous avons mis en place le dispositif SCITEX, qui n'a coûté que 1 000 euros à chaque entreprise alors qu'il aurait été beaucoup plus coûteux s'il avait été développé individuellement par chaque entreprise.

Par ailleurs, nous avons développé une plateforme informatique d'échange, qui sera opérationnelle en octobre 2009. Elle est ouverte à l'ensemble de la communauté. Nous avons obtenu l'installation de la fibre optique.



Nous avons pris conscience de l'importance d'un lieu d'échange entre le monde économique et le monde institutionnel, ce qui nous a amené à créer une plateforme multimodale, regroupant toutes les sites logistiques des Pyrénées Orientales afin de bâtir une politique commune et de créer une interaction entre les sites. Nous avons créé un syndicat mixte regroupant le Conseil général des Pyrénées Orientales et Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération. Sous l'égide de la Chambre de commerce, nous avons créé l'association Plateforme. Tous les grands projets ont été portés dans le cadre d'un comité d'orientation stratégique.

En 2003, nous avons été invités par la DATAR car elle réfléchissait au concept des pôles de compétitivité. Elle nous a interrogés sur notre démarche communautaire. L'exemple de Saint Charles a servi à la construction du dispositif de pôle de compétitivité.

Nous avons également décidé de retirer notre toiture pour installer des cellules photovoltaïques (11 millions de KWh). Il s'agit du projet le plus important de centrale solaire intégrée au Monde. Ce projet démarrera au mois de mars.

Dans cette même logique, nous avons monté une démarche de groupement de PME à l'export (Saint Charles Export), pour laquelle nous avons été co-labellisés par Ubifrance et par le pôle de compétitivité. Le monde des PME a besoin d'une interface capable d'anticiper les besoins. Nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater que nous sommes parvenus à supprimer totalement le papier grâce à la communauté.

Jean-Michel YOLIN

Merci pour votre tonus !

Georges JORDAN

Je regrette de vous avoir connus tardivement, car nous avons développé nos projets seuls et sur nos propres deniers ! . Mais il reste encore des axes de développements à considérer, qui tireront parti des travaux de TICPME.

François MAHE DES PORTES (président du Directoire de Marseille Gyptis International)

Ma société est privée mais n'a pas pour objectif de capitaliser. En effet, ses bénéfices sont réinvestis. J'ai eu la chance de travailler dans des entreprises qui ont bénéficié de partenariats publics – privés, comme GEMPLUS.

AP + est un produit qui a été lancé par des acteurs privés et publics, afin de remplacer les applications Protis à Marseille-Fos et ADEMAR au Havre. De nombreux acteurs sont intervenus dans le cadre de ce projet.

La place portuaire de Marseille-Fos a développé une stratégie de port de quatrième génération. Elle a opté pour une démarche de Mare Nostrum, qui a notamment pour objectif de :

- recevoir et d'envoyer les déclarations sûreté (règle de 24 heures avant chargement) ;
- répondre à temps aux opérateurs économiques ;
- favoriser les échanges inter-ports en Méditerranée ;



- accélérer la circulation des marchandises par la maîtrise et la fiabilité de l'information ;
- faciliter l'analyse de risque et fluidifier le débarquement.

Les PME sont très impliquées dans cette démarche. Je vous remercie pour votre attention.

Nathalie DAMERY (directeur du marketing stratégique et de la communication GS1 France)

GS1 France compte 30 000 entreprises adhérentes, dont 85 % de TPE et de PME. La filière des fruits et légumes est très complexe car les produits sont périssables, ce qui pose la question des stocks. Qui plus est, les produits viennent du monde entier. Les producteurs sont souvent de petites structures, qui n'ont souvent pas les moyens ni la formation nécessaires pour faciliter la communication avec les acteurs de la chaîne. Les produits ne sont en général pas codés.

GS1 propose des aides à la codification. Notre centre d'aide à la codification peut assister le plus petit des producteurs. Des GS1 existent partout dans le Monde.

La formation à la codification et à la traçabilité est essentielle dans des secteurs marqués par un fort turnover. Nous proposons des publications gratuites, dont certaines portent sur le marché des fruits et légumes.

Nous sommes proches de l'ensemble des acteurs (Saint-Charles, fédération, prestataires de services). GS1 a pour vocation d'aider les filières, quelles qu'elles soient.

Jean-Michel YOLIN

Comment tirer parti des connaissances accumulées, afin que cette région poursuive son développement ?

Eric NOTIN (échangeur PACA)

Le tissu économique régional est souvent composé de petites structures. Dans ces dernières, le manque de confiance est un frein majeur à l'utilisation de technologies. Nous avons un rôle important à jouer en matière de sensibilisation sur le terrain aux NTIC.

Les entreprises sur le terrain sont dynamiques et doivent bénéficier de conditions propices à l'utilisation de ces technologies. Notre structure ne peut travailler toute seule. Nous avons la chance de bénéficier dans la région PACA d'un réseau structuré. Nous travaillons avec d'autres échangeurs en France, dans le but de mutualiser nos expériences. Un travail important de conviction est nécessaire auprès des entreprises, qui n'ont pas toujours le temps nécessaire à l'analyse du retour sur investissement du recours aux NTIC.

Jean-Michel YOLIN

Les exemples positifs d'entreprises s'étant investies dans les NTIC sont de nature à inspirer les entreprises les plus prudentes. De ce fait, il est essentiel de recenser les expériences les plus positives.



Eric LOUETTE (mission transports intelligents, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire)

Mon exposé est plus général que les présentations effectuées avant la mienne. Le projet NORMAFRET a été lancé en 2003 et est porté par TTP aujourd'hui (support du pôle de compétitivité Itrans).

Les objectifs sont les suivants :

- participation aux comités internationaux de normalisation CEN, ISO et UN / CEFACT ;
- publication de documents normatifs (guides d'application, référentiels de bonnes pratiques) ;
- promotion et diffusion aux entreprises (PME) des solutions normalisées de fret intelligent.

Nous collaborons à plusieurs groupes de travail et avons lancé un programme dans le cadre d'un contrat de projet Etat – Région - repris depuis par le pôle de compétitivité Itrans – pour relier des plateformes physiques de fret entre elles et créer des plateformes virtuelles.

Le projet GESFIM a été évoqué hier au cours de la journée e-business. Il s'efforcera d'être une plateforme douanière, mais aussi de gérer des documents comme les ordres d'expédition et les bordereaux de livraison.

Nous avons identifié un projet sur le tracking des fruits et légumes. Nous allons lancer un projet ACTIMED (fACilitations pour la Transmission des Informations du commerce et du transport en MEDiterranée). Il s'agit d'une étude qui a pour objectif le développement d'un prototype pour le suivi global de la chaîne d'approvisionnement, avec la collaboration des ports. Il s'adosse sur deux pôles de compétitivité : le pôle Quali-Méditerranée et PEIFL.

Jean-Michel YOLIN

Je souhaite que chacun des intervenants nous explique en un mot la manière dont ils envisagent l'avenir.

Georges JORDAN

Des évolutions importantes existent actuellement en matière de logistique. Nous devons éviter de travailler sur des solutions propriétaires mais collaborer avec l'ensemble des ports de la Méditerranée.

Au travers du projet ACTIMED, nous souhaitons pouvoir nous positionner rapidement car des opportunités immédiates existent au Maroc, en Tunisie et bientôt en Algérie.

François MAHE DES PORTES

Je travaille avec des partenaires privés et publics dynamiques en matière de numérique. Je leur demande de continuer à rester exigeants et à fixer des objectifs clairs.

Nathalie DAMERY

GS1 fait partie de l'instance de coordination et souhaite poursuivre cette mission. Le rôle de TIC & PME est proche de celui de GS1. Je milite pour le développement des usages.



Eric NOTIN

TIC PME doit rentrer dans une phase de dissémination en régions. Nous suivons TIC PME depuis le début. Des travaux importants ont été menés. Les témoignages sont importants pour mobiliser les acteurs sur l'utilisation des NTIC.

Jean-Michel YOLIN

Avez-vous des questions ?

De la salle

La dissémination est un problème complexe, car les PME ne bénéficient pas toujours d'un environnement aussi favorable que celui de Saint-Charles et ne peuvent toujours travailler avec d'autres entreprises de leur secteur. Il faut les mettre en confiance, ce qui nécessite un travail de longue haleine.

Nous avons proposé dans un groupe fret du Grenelle de l'environnement une démarche conjointe de deux ministères en ce sens, afin d'atteindre une masse critique. Nous devons industrialiser le processus.

De la salle

Je travaille pour les vigneron champenois. S'agissant de la dissémination, comment Monsieur Jourdan fait-il pour obliger les entreprises à utiliser ses outils ? Comment aidez-vous une entreprise arrivant dans votre communauté ?

Georges JORDAN

Je n'aime pas le terme « d'obligation ». En 1999, nous avons lancé une démarche de zéro papier, en procédant par étape. Les entreprises arrivant chez nous comprennent très vite l'intérêt de cette démarche et s'y investissent naturellement.

Pierre FAURE

TIC & PME a vu le jour car la DGE a décidé d'investir. La question des standards n'est pas encore réglée. Certaines filières sont autonomes dans ce domaine et n'ont pas besoin de l'argent public, ce qui n'est pas le cas d'autres filières dans lesquelles aucun projet n'aurait vu le jour si l'Etat ne les avait pas aidées.

La question des plateformes collaboratives – importantes dans certaines filières - n'a pas été évoquée. Un appel à projet de la DGE pour les pôles de compétitivité devrait se clore début décembre et n'a pas non plus été évoqué au cours de la discussion.

Je crois fortement à la synergie entre TIC & PME et les pôles de compétitivité. Ces derniers regroupent dans les régions tous les acteurs se mobilisant pour la compétitivité du territoire. Il faut synchroniser les démarches menées dans TIC & PME et celles des pôles. La DGE devra travailler sur les suites à donner à TIC & PME. Ce dernier a largement traité des standards.



Table ronde « TIC&PME pour les éditeurs de logiciel : le défi du déploiement »

Rémy MARCHAND (AFNeT, VP du Forum e-Business du Comité Européen de Normalisation)

Avant d'animer la table ronde, je vais effectuer une présentation sur les travaux de standardisation TIC&PME 2010 et leurs besoins d'implémentation.

L'interopérabilité est définie par l'IEEE comme la capacité de deux ou plusieurs systèmes ou composants à échanger des informations et à les utiliser. Nous devons travailler sur la capacité des systèmes à se comprendre et à travailler en synergie.

Je vais prendre pour exemple l'industrie des composants électroniques pour démontrer la raison d'être de l'interopérabilité. Les composants électroniques sont utilisés par une clientèle très diverse, nécessitant une forte interopérabilité, ce qui a légitimé les travaux UN CEFACT.

Les piliers de la coopération électronique sont les suivants :

- la modélisation et l'orchestration des processus d'affaires ;
- la sémantique ;
- la technologie (solutions techniques permettant aux solutions TIC de communiquer et de s'intégrer / interfacer).

A partir du moment où UN CEFACT a travaillé avec Oasis, l'échange de manière fiable et en toute sécurité de documents d'affaires est devenu possible. L'alliance asiatique pour le e-Commerce international a lancé un groupe de travail pour que les signatures électroniques soient mutuellement reconnues.

Dans une situation dans laquelle un distributeur et un fabricant n'échangent rien, ces deux entreprises ont un système de gestion de production intégrée qui leur est propre. S'ils décident d'échanger, un processus public inter-organisations est nécessaire, en sus du processus privé.

Les éditeurs de logiciels interviennent dans ce cadre, afin que les échanges aient lieu et soient conformes aux standards TIC PME 2010. Dans le commerce international, de nombreux échanges sont nécessaires (demande de cotation, cotation, paiement crédit documentaire, déclaration en douane, etc.).

L'entreprise communicante se doit d'être branchée et influente. A titre d'exemple, je signale que la notion d'entreprise communicante ne doit pas être envisagée comme futuriste. C'est dès à présent qu'il faut devenir une entreprise communicante. ST Micro a mené à bien une telle démarche d'intégration avec ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants, clients, logistique et services).

Les éditeurs que nous avons choisis (Oracle, SAGE, ERP CEGID Groupe, CLIP Industrie) pour intervenir dans le cadre de la table ronde sont en mesure de proposer des solutions adaptées à différentes tailles d'entreprises.



Arnaud PIAT (SMB Channel Manager, ORACLE)

Oracle est engagé dans la voie de l'intégration du processus interentreprises depuis une vingtaine d'années (amont, aval, acteurs tiers – prestataires de services, transporteurs logisticiens par exemple).

Oracle souligne l'intérêt que représentent les programmes de standardisation de filières. Il en existe de nombreux de portée mondiale (Rosetta Net, Boost Aéro notamment)

Je vais prendre l'exemple de CIDX. Un standard n'est pas immuable et évolue avec le temps. CIDX est né en 1985 et a su tirer partie de l'arrivée de XML. Un nouveaux CIDX a été bâti. Il n'est pas en rupture avec le précédent mais apporte des standards de messages XML, des guides de processus d'affaires, des outils associés. Les collaborations transverses constituent une opportunité de développement pour CIDX, notamment dans le pétrole. CIDX est le standard de référence de l'industrie chimique.

Nous pouvons constater que l'absence d'intégration obère l'efficacité du système d'information et accroît la complexité des processus. La bonne formalisation de ces derniers en tant que modèle est un atout.

Oracle propose un serveur B to B, permettant de créer l'échange entre domaines fonctionnels et à l'extérieur de l'entreprise pour rationaliser le SI dans l'Entreprise et vers l'extérieur.

L'architecture de l'intégration d'application consiste à proposer aux clients les meilleures applications pour une utilisation donnée et à faire en sorte qu'elles puissent communiquer entre elles, être parfaitement intégrées en interne comme en externe avec un socle middleware architecture et intégration d'application. Ceci est conforme aux normes SOA.

Cela permet de mener une approche par processus métiers, qui vont naviguer dans les meilleures applications du marché, qu'elles proviennent d'Oracle, d'éditeurs tiers ou développées par le client.

Rémy MARCHAND

Les entreprises ayant une grande quantité d'établissements et travaillant à l'international ont un système d'information complexe et réparti. Dans ce cadre, des passerelles sont nécessaires.

Les entreprises de taille plus modeste ont besoin de solutions d'une ampleur adaptée.

Benoît GRUBER (direction Produits division Moyennes et Grandes entreprises SAGE)

SAGE est un éditeur ayant une forte implication dans certains projets TIC PME de par un positionnement dédié aux PME. SAGE dispose en France d'une base clients de 500 000 entreprises, avec 5 000 appels clients traités par jour.

SAGE mène régulièrement des enquêtes pour évaluer les besoins d'évolution en matière de système d'information. Nous sommes par ailleurs intégrés dans deux projets majeurs : GESFIM et Interfinance.

La stratégie d'ERP de SAGE consiste en une solution ouverte qui tient compte des besoins de normalisation.



Dans le cadre du projet GESFIM, nous avons participé à l'élaboration des normes afin de nous y adapter le plus étroitement possible. Toutes les solutions SAGE respectent ce standard. Nous permettons également aux PME de l'utiliser.

Le projet Interfinance vise la dématérialisation de la facture et du paiement. Nous avons voulu être partie prenante de ce projet, car nous proposons des solutions de gestion de finance et recueillons les besoins des entreprises dans ce domaine. Nous souhaitons que l'ensemble de nos solutions soient compatibles avec ce standard.

Nous avons tout fait pour que notre ERP soit le plus communicant possible pour le monde des PME. Nous constatons un besoin de normalisation, qui est souvent demandé aux PME par les grandes entreprises. Au-delà du besoin des PME de se conformer à la demande de normalisation, ces dernières ont besoin d'une simplification de cette démarche. Les PME doivent pouvoir s'approprier les solutions le plus rapidement possible, sans pour autant que ces dernières soient incomplètes.

Sachant que la normalisation et les échanges se développent, le développement de protocoles standards d'échange est essentiel. Les PME doivent avoir la garantie que la solution qu'elles utiliseront respecte un certain nombre de standards. Plutôt que de proposer des plateformes, nous privilégions les protocoles standardisés. Toutes les solutions de SAGE ont la capacité de communiquer entre elles. Les PME seront également en mesure d'intégrer très rapidement de nouveaux standards. Nous avons nommé notre protocole standardisé « SData ».

Rémy MARCHAND

Nous constatons donc que deux entreprises peuvent procéder à des échanges électroniques, à condition qu'un processus public ait été défini, grâce des produits similaires à ceux présentés par nos intervenants.

Le fait de disposer nativement d'ERP contenant des fonctionnalités métiers correspondant bien à l'activité des entreprises et pouvant être utilisées dans le cadre d'échanges interentreprises est de nature à convaincre les dirigeants des PME, qui n'ont pas toujours beaucoup de temps à consacrer à ces questions et qui en attendent avant tout un retour sur investissement.

La masse critique est essentielle pour les grands comptes. En effet, la rentabilité de leur investissement sera affectée si les PME avec lesquelles elles collaborent n'utilisent pas les mêmes outils qu'elles.

Il est nécessaire que tous les acteurs contribuent au développement généralisé des échanges électroniques.

Arnaud MARTIN (président directeur général CLIP Industrie)

Notre siège est à Aix-en-Provence. Clip Industrie existe depuis 22 ans. Nous proposons un logiciel de GPAO verticalisé. Nous avons 1 200 clients, pour la plupart des sous-traitants dans l'aéronautique et l'automobile. Elles sont souvent petites : elles comptent 50 salariés environ.



Rémy MARCHAND

Tous vos clients vont pouvoir faire du commerce électronique. Toutefois, les standards d'échange électronique dans le ferroviaire sont propriétaires et non UN CEFACT. Nous attendons de l'Union européenne un programme d'alignement tel que celui mené dans le maritime.

Arnaud MARTIN

Nous comptons une centaine de clients en Suisse dans l'industrie horlogère. Le premier projet EDI a plus de 10 ans, avec Clipper sous DOS. En 2006, nous avons mis en place un module EDI répondant à de nombreuses problématiques. Des projets ont déjà été réalisés pour l'aéronautique et l'automobile, ainsi que pour Koné.

Nombre de nos clients sont des sous-traitants de Dassault, qui va demander à certains d'entre eux de passer sur Boost Aéro, qui met en œuvre des processus complexes et d'un coût proportionné. Il a été décidé de mutualiser les coûts pour limiter le budget pour les entreprises. Le projet sera opérationnel le 1^{er} janvier 2009. Un connecteur SRCI traduira les messages de Dassault à l'adresse de ses partenaires.

Clip peut aller chercher les informations. A l'inverse, les clients peuvent les adresser directement. En accord avec SRCI et nos clients, nous avons décidé de ne pas appliquer l'ensemble de la norme Boost Aéro, qui est très complexe. Le module EDI gère les messages entrants et sortants (DESADV, factures). Le module Boost Aéro a été réalisé à un coût acceptable pour le PME.

Rémy MARCHAND

Un connecteur est un outil assez riche. Il existe de nombreux connecteurs et de nombreux éditeurs (Téno conseil par exemple). non standardisés se développent au prix de « bricolages » qui coûtent cher et sont inefficaces. Grâce à l'emploi de connecteurs des solutions à des prix abordables existent.

Eric VALION (responsable gamme ERP CEGID Group)

CEGID est une entreprise fortement internationale. Les échanges électroniques dont nous avons parlé doivent dépasser les frontières. Dans ce cadre, la présence de CEGID dans de nombreux pays est utile. CEGID s'est développé depuis 1983 de manière verticale, afin de s'adapter rapidement aux enjeux métiers (mode, manufacturing, services, BTP etc.)

Les solutions proposées par CEGID se doivent d'être disponibles dans les entreprises mais aussi en ASP locatif. L'entreprise doit pouvoir externaliser son système d'information et ses échanges électroniques. Ces derniers concernent les échanges de l'entreprise avec ses partenaires, mais aussi avec l'administration. Nous avons rendu possible un dialogue entre les entreprises pour des informations de types fiscal, social et administratif avec la DGI et la DGE.

Les entreprises ont besoin d'échanger des documents électroniques numérisés avec tous leurs partenaires, de manière simple. Les éditeurs doivent proposer des solutions simples pour mettre en œuvre ces échanges. Le projet TP 2010 est très important à ce titre. Les télé-déclarations rentrent également dans ce cadre.



Au service de l'interopérabilité, CEGID propose en ERP « CEGID Business ». Nous nous appuyons sur les standards existants. Pour répondre au besoin d'échanges électroniques, nous avons mis en place la solution INFLUE. Elle met en relation les donneurs d'ordre, les organismes certificateurs et les industriels.

Par ailleurs, CEGID offre des solutions en matière d'échange de type XML pour les solutions de e-commerce, les portails déclaratifs - déclarations sociales et fiscales, offre e-administration, les nouveaux standards (eb-XML et XBRL).

Rémy MARCHAND

XBRL a été initialement développé aux Etats-Unis. Cela n'a pas permis d'éviter la crise qu'a connue ce pays, car le système financier lui-même était vicié. Les standards simplifient des échanges mais ils ne garantissent évidemment pas la valeur intrinsèque des informations échangées.

Au moment de conclure je voudrais insister sur un point qui me paraît essentiel. Les administrations doivent faire leurs meilleurs efforts pour ne pas imposer aux entreprises des modes d'échanges qui se différencient inutilement de standards ouverts et imposent l'usage de solutions inutilisables dans les échanges privés. Aujourd'hui, il est important que l'ensemble des administrations sociales et fiscales utilisent les architectures techniques standards et qu'elles fournissent les composants essentiels des documents électroniques tels que l'identification des entreprises, l'adresse etc...



Perspectives

Emmanuel GABLA
DGE

Je constate que la journée TIC & PME a rencontré un large succès, et a su mobiliser un nombre significatif d'intervenants.

Il me revient la responsabilité d'effectuer la synthèse de ces deux journées. En effet, le Ministre a dû annuler sa présence du fait de l'actualité et s'en excuse. Il devait ouvrir la journée et a été remplacé pour cela par M. Luc Rousseau, directeur général des entreprises. Je remplace donc ce dernier ce soir pour la conclusion de ces échanges.

La conférence d'hier se tenait sous Présidence française et l'assemblée importante qui était là prouve un certain intérêt en Europe pour la dématérialisation des échanges entre entreprises. Singulièrement, l'expérience TIC & PME 2010 en matière de dématérialisation des échanges entre entreprises retient l'attention de nos partenaires européens et pourrait être une source d'inspiration pour de tels programmes dans leurs pays. La Commission s'est engagée à promouvoir ce programme.

Le premier message que je retiens de ces deux journées est que le e-business reste avant tout du commerce. Trois témoignages ont illustré ce constat hier et aujourd'hui : un témoignage français sur les biens de consommation, un témoignage canadien sur les biens d'équipement et un témoignage européen sur la thématique transverse de la facture électronique.

Les résultats des projets TIC & PME 2010 montrent que cette démarche favorise bien sûr la croissance et la compétitivité des entreprises, mais qu'elle présente également des avantages pour la protection des consommateurs en termes de traçabilité. Cet aspect est particulièrement cher au cœur de mon ministre, puisque ce dernier est en charge du portefeuille de l'industrie mais aussi de celui des consommateurs. Les projets TIC & PME 2010 ont également permis d'obtenir des avancées dans le cadre de l'éco-conception, grâce à des outils de maquette numérique. Je rappelle ici l'importance de cette thématique dans une démarche globale du gouvernement en matière de développement durable, particulièrement visible dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La deuxième idée soulignée hier après-midi est le caractère incontournable des normes, notamment pour minimiser les délais et les coûts d'adaptation des systèmes d'information des PME. Nous devons à tout prix éviter les solutions propriétaires et les standards purement sectoriels. En effet, nous voulons que les entreprises de la filière électronique puissent avoir un portefeuille de clients plus équilibré dans différents secteurs (automobile, télécoms, aéronautique). Pour cela, il est vital que les normes et standards utilisés dans chacune de ces filières soient compatibles et que la PME qui veut travailler avec ces filières n'ait pas à mettre en œuvre plusieurs normes.

Nous voulons également que toutes les PME puissent bénéficier simplement et de manière peu coûteuse de services d'affacturage auprès des banques, afin d'améliorer l'efficacité du transport intermodal. Là aussi, il est nécessaire que les mêmes normes soient utilisées dans l'ensemble des secteurs. C'est pourquoi nous avons déconseillé à nos directions régionales, les DRIRE aujourd'hui, les DIREECT de demain, de soutenir les initiatives ne se fondant pas sur des normes issues de travaux de l'UN-CFACT et préconisées dans le cadre de TIC PME 2010. C'est aussi pourquoi nous recommandons fortement l'adoption, au sein des sphères privées et publiques, du format de « facture simple » défini dans TIC & PME en liaison avec les instances de normalisation bancaire. La DGE essaye de convaincre au sein des administrations qu'il ne faut pas développer ses



propres normes mais capitaliser sur le travail réalisé, notamment dans TIC & PME, mais par les entreprises privées en général.

Le troisième point important, qui a été mis en évidence par vos échanges de ce matin, est que la mise en place de telles pratiques d'échanges numériques est loin d'être un simple problème technique. Les entreprises doivent mener une véritable stratégie de long terme. Il faut consentir un effort soutenu, non seulement pour choisir les normes, faciliter l'interopérabilité et développer des outils d'accompagnement des PME, mais aussi et surtout pour changer les mentalités. Il faut adapter les organisations et le management au sein des entreprises. Ce sont deux conditions clé d'un passage réussi au numérique.

Vos témoignages sont éloquents sur la dynamique qui s'est créée autour de TIC & PME 2010. Cette dernière est un encouragement pour les projets qui nous ont rejoints plus récemment, au cours du deuxième appel à projets. Ils sont un exemple pour d'autres filières qui voudraient à leur tour s'engager dans cette voie.

Aujourd'hui, les résultats des efforts menés dans le cadre de TIC & PME 2010 sont concrets et tangibles. Je vous invite à vous rendre sur le site www.ticpme2010.fr, sur lequel sont présentés les réalisations projet par projet et un registre mis en place pour regrouper et consolider les modèles de données. Le fait que les modèles puissent et doivent être réutilisés par de nouveaux projets constitue une originalité de notre programme. Le caractère inter-filières caractérise notre démarche et a retenu l'attention de nos partenaires européens.

Certains d'entre vous ont mis en place des outils et des cursus de formation pour accompagner les entreprises. Vous avez également présenté des outils dont peuvent disposer dès aujourd'hui les PME françaises pour basculer dans l'économie numérique. Il s'agit d'un aspect essentiel car, au-delà de l'accent mis sur la standardisation, un projet TIC & PME 2010 qui n'aurait pas produit, au terme de son financement par la DGE, des outils directement utilisables par les PME n'aurait certainement pas atteint ses objectifs à nos yeux.

Les témoignages de cet après-midi vous ont montré que, de la région Bourgogne à la région PACA, tous les acteurs du développement économique régional – qu'il s'agisse des collectivités locales, des services décentralisés de l'Etat, des organismes consulaires, des pôles de compétitivité – s'organisent et se mobilisent. Leur objectif, notre objectif, c'est que soit fait le meilleur usage de vos travaux pour aider les PME à s'approprier ces nouveaux outils et les modes de fonctionnement afférents.

La DGE a fait de cette diffusion l'un des objectifs prioritaires pour ses directions régionales de 2008 à 2010, et a mis en place d'importants crédits pour y contribuer, au côté des acteurs régionaux. Les antennes du MEDEF, la CGPME, les CCI y joueront un rôle particulier. J'en profite pour saluer leur engagement à tous dans cette démarche.

Pour certaines filières et certains types d'entreprises peu disposées à l'utilisation du numérique, il conviendra de mobiliser toutes les énergies, car c'est bien à leur adhésion que nous pouvons mesurer le succès du programme. Pour les filières qui avaient déjà conscience que le numérique était important, le programme est utile mais on ne fait que rajouter de l'eau sur des plantes qui germent déjà. Il est particulièrement important pour nous de faire prendre conscience de l'utilité du numérique aux filières qui ne le perçoivent que comme une surcharge dans leur développement. C'est pourquoi nous avons eu à cœur que ce programme touche un maximum de filières, y compris les plus éloignées des industries structurées par les grands donneurs d'ordre. Lorsque ces derniers imposent l'utilisation du numérique, les PME sont souvent obligées de suivre.



Je forme aujourd'hui un vœu, celui que le travail que nous menons en France pour les PME essaime hors de nos frontières et que nos partenaires du Nord et du Sud adoptent ces mêmes normes. La présence dans la salle de partenaires d'autres pays et régions d'Europe prouve l'intérêt que ces normes et cette démarche peuvent avoir pour eux.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs économiques partenaires du Ministère dans cette opération, en particulier le MEDEF qui a réaffirmé son engagement à nos côtés sur ce programme. Nous mènerons ensemble en début d'année prochaine une évaluation rigoureuse de ce programme, en identifiant les réalisations concrètes, les facteurs de succès et d'échec dans les différentes filières et régions. Dès lors, nous réfléchirons aux suites à donner au programme après l'échéance de 2010. Nous tenons en effet à ce que la dynamique que vous avez créée se maintienne et que les résultats que vous avez obtenus soient capitalisés pour le bénéfice de tous, en particulier pour la compétitivité et la croissance de nos PME et pour créer les emplois de demain dont notre économie a tant besoin.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Pierre FAURE

Un bilan du programme sera donc lancé début 2009 pour décider des actions menées à partir de 2010. Est-ce à dire que rien n'est envisagé à partir de 2009 pour prolonger l'effort ?

Emmanuel GABLA

En 2009, nous mettrons l'accent sur la diffusion en région, et sur la communication auprès des PME, notamment avec l'aide des CCI, des antennes du MEDEF et de la CGPME, pour faire en sorte qu'elles utilisent les TIC. Par ailleurs, il est essentiel de réaliser un bilan avant de mener de nouvelles actions. Il n'y a pas de raison que nous n'ayions pas commis certaines erreurs qu'il faut tenter de ne pas reproduire. Toute démarche logique passe par des phases de conception, de réalisation et d'évaluation. Les nouvelles filières qui pourraient être impliquées après 2010 seront par définition un peu plus difficiles à convaincre, car les plus naturellement convaincues sont celles qui se sont investies dans le cadre du programme actuel.

Il faudra une suite à TIC & PME, non seulement pour faire en sorte que les PME adoptent ce qui a déjà été réalisé mais peut-être aussi pour l'étendre à d'autres filières, peut-être à l'étranger. La réflexion est lancée. Et puis attendons quelques jours que le Président se prononce pour voir quelle suite peut être donnée à tout cela.

Pierre FAURE

Certaines filières ont besoin de continuer à être soutenues, car elles n'ont pas les moyens de grandes filières comme le BTP ou l'aéronautique. Je souhaitais également vous interroger sur les synergies avec les pôles de compétitivité, les notions de plateformes collaboratives et d'innovation, au cœur du prochain appel à projets.

Emmanuel GABLA

Il existe effectivement des synergies fortes avec les pôles de compétitivité. Ils ont participé à l'élaboration de certains projets TIC & PME et seront très présents dans la phase de diffusion. Des



plateformes de test de R&D pourraient être lancées dans le cadre des pôles. Nous étudierons la manière de tirer partie de ce qui a été réalisé dans le cadre de TIC & PME.

Je ne ferai pas d'annonces avant que mon ministre en ait faites. Mais des choses vont venir, soyez rassurés.

Pierre FAURE

Merci à tous.



Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

Index

L'orthographe des termes ou noms suivants n'a pu être vérifiée :

Anne DAUPRE, 12

cerc-ups, 7

direction HLM, 23

DTM, 36

ebXML, 11

ERP, 17, 31, 32, 33, 34, 35

Exostar, 16

GPAO, 17, 33

ISO 22 022, 11

Jean-Yves ANGUET, 22

NEII, 21

Rosetta Net, 32

web-EDI, 15

XBRL, 35